

LA CREUSE

un concentré de verdure, d'air pur où il fait bon vivre...

... MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Nous l'avons découvert par hasard, alors que c'est important :

une usine de 1008 porcs à l'engraissement, en plus des 504 porcelets actuels, **soit après projet 1109 animaux équivalents, pourrait être construite à la sortie du bourg de Tercillat.**

Cet élevage industriel sur caillebotis générera à un épandage annuel de 1694m³ de lisier sur 4 communes :

Tercillat, Nouzerines, Bussière Saint Georges et La Cellette.

Les habitants des communes voisines de Sazeray, Vigoulant et Vijon subiront eux aussi des nuisances.

Ces formes d'agriculture intensive se multiplient en Creuse.

Leurs installations passent la plupart du temps inaperçues puisqu'elles sont seulement soumises à des "consultations publiques" minimales, avec des affichages inaccessibles, avant simple enregistrement en préfecture.

Aucune étude d'impact, aucune information, aucun débat.

Comment, en 2020, avec le recul que nous avons, après **la crise sanitaire** que nous venons de vivre et l'expérience des **algues vertes** en Bretagne, pouvons-nous continuer à produire notre alimentation au détriment des sols, de nos eaux, de nos conditions de vie et de santé, de nos relations sociales et du bien-être animal ?

Comment une coopérative agro-industrielle peut-elle engager pour près de 20 ans un jeune paysan dans ce type de projet, qualifié « d'obsolète » par de nombreux agriculteurs, alors que des modes d'élevage rentables et plus respectueux de notre environnement existent ?

QUELS IMPACTS ?

ENVIRONNEMENTAL

AIR

Odeurs / Ammoniac / Méthane

BIODIVERSITÉ

Absence de haies et d'arbres sur les zones d'épandage / Traitements vétérinaires
Produits de nettoyage / Proximité avec des zones humides / Conséquences sur les abeilles / Conséquences sur la faune et la flore en général

EAU

Prélèvement de 2250 m³ sur le réseau
Inquiétudes liées aux sécheresses répétitives
Ruissellement des sols / Pollution

HUMAIN

LES RIVERAINS

Conséquences sur la santé
Conséquences sur la vie professionnelle
Répercussion sur les loisirs (pêche, chasse, randonnée...)

LA COMMUNE

Mort du bourg / Pas de rentrée foncière (bâtiment agricole non assujéti)
Routes et chemins à bimés

L'EXPLOITANT

Problèmes respiratoires
Aucune maîtrise sur son exploitation
Prise de risques financiers importante

ÉCONOMIQUE

Perte de revenus pour les acteurs du périmètre concerné : tourisme, hébergement, petits producteurs. /
Baisse importante de la valeur des biens immobiliers. /
Diminution de l'attractivité du territoire

SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Sur caillebotis / Concentration d'animaux
Agressivité / Surmortalité/ Ablation des dents et de la queue / Absence de lumière naturelle
Ventilation mécanique

Chacun peut agir par sa vigilance et l'expression de son désaccord.

ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOTRE TERRITOIRE !

Une consultation publique est ouverte, mais seulement jusqu'au **6 juillet 2020**.

Vous pouvez adresser votre avis, ou bien la lettre type proposée, à Madame la Préfète de la Creuse

– bureau des procédures environnementales, par lettre ou par mail : pref-consultations-public@creuse.gouv.fr